

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2018

Compte rendu



### 1. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Ville

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

#### RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Excédent de fonctionnement	:	730 226,49 €
Résultat de la section d'investissement	:	- 877 037,85 €
Solde des restes à réaliser	:	297 889,00 €
Besoin de financement	:	579 148,85 €

L'affectation du résultat :

Affectation au R 10 681	:	579 148,85 €
Report en fonctionnement au R 002	:	151 077,64 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

### 2. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – Atelier Relais

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget «atelier Relais» comme suit :

Excédent de fonctionnement	:	4 957,68 €
Résultat de la section d'investissement	:	10 558,18 €

L'affectation du résultat :

Report en fonctionnement au R 002	:	4 957,68 €
-----------------------------------	---	------------

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

### 3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – «Les Hauts de Callouet»

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget «lotissement Les Hauts de Callouet» comme suit :

Déficit d'Exploitation	:	56 426,80 €
Résultat de la section d'investissement	:	- 47 489,25 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

### 4. Approbation du compte de gestion 2017 – Ville

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

## 5. Approbation du compte de gestion 2017 – Atelier relais

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE

## 6. Approbation du compte de gestion 2017 – « Les Hauts de Callouet »

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE

## 7. Approbation du compte administratif 2017 – Ville

### NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### RAPPEL JURIDIQUE

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2017.

Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. L'article 30 de la Loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières du rapport d'orientation budgétaire à savoir, gestion de l'endettement et structure de la dette, structures et évolution de principaux postes de dépenses.

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Recettes de fonctionnement

#### Les taux de réalisation

CHAPITRE	BUDGET 2017	REALISE 2017	TAUX DE REALISATION
013	130 780,00 €	130 427,31 €	99,73 %
70	454 400,00 €	458 062,83 €	100,81 %
73	3 321 969,00 €	3 321 593,31 €	99,99 %
74	1 371 065,00 €	1 365 641,81 €	99,60 %
75	62 100,00 €	59 390,26 €	95,64 %
76	3 055,00 €	2 947,55 €	96,48 %
77	1 650,00 €	53 238,16 €	3326 %
042	145 000,00 €	92 728,10 €	63,95 %
Total	5 490 019,00 €	5 484 029,33 €	

#### % par chapitre sur budget total

CHAPITRE	BUDGET 2017	REALISE 2017	% SUR BUDGET TOTAL
013	130 780,00 €	130 427,31 €	2,38 %
70	454 400,00 €	458 062,83 €	8,35 %
73	3 321 969,00 €	3 321 593,31 €	60,57 %
74	1 371 065,00 €	1 365 641,81 €	24,90 %
75	62 100,00 €	59 390,26 €	1,08 %
76	3 055,00 €	2 947,55 €	0,08 %
77	1 650,00 €	53 238,16 €	0,97 %
042	145 000,00 €	92 728,10 €	1,69 %
Total	5 490 019,00 €	5 484 029,33 €	

## Evolution des recettes depuis 2016

	2016	2017	Evolution2016/ 2017
Produits de services	456 067,00 €	458 063,00 €	+ 0,44 %
Contributions directes	683 885,00 €	690 152,00 €	+ 0,92 %
Reversements Intercom	1 993 226,00 €	1 959 950,00 €	- 1,70 %
Autres impôts et taxes	644 429,00 €	671 492,00 €	+ 4,20 %
DGF	427 900,00 €	366 908,00 €	- 14,25 %
Autres dotations	989 374,00 €	998 734,00 €	+ 0,95 %
Autres recettes	374 108,00 €	338 730,00 €	- 9,46 %

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à :

- 4 802 138 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 94,90 % de la section de fonctionnement ;
- 258 007 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 5,10 % de la section de fonctionnement ;

Elles se répartissent de la façon suivante :

### Les taux de réalisation

CHAPITRE	BUDGET 2017	REALISE 2017	TAUX DE REALISATION
011	1 316 641,00 €	1 240 794,01 €	94,24 %
012	2 945 000,00 €	2 943 301,63 €	99,94 %
65	440 300,00 €	437 516,60 €	99,37 %
66	177 039,00 €	175 596,26 €	99,18 %
67/014	6 584,00 €	4 929,39 €	74,87 %
042	223 306,00 €	258 007,48 €	115,54 %

### % par chapitre sur budget total

CHAPITRE	BUDGET 2017	REALISE 2017	% SUR BUDGET 2017
011	1 316 641,00 €	1 240 794,01 €	21,41 %
012	2 945 000,00 €	2 943 301,63 €	50,74 %
65	440 300,00 €	437 516,60 €	7,55 %
66	177 039,00 €	175 596,26 €	3,03 %
67/014	6 584,00 €	4 929,39 €	0,08 %
042	223 306,00 €	258 007,48 €	4,45 %
023	687 492,00 €		
Total	5 796 362,00 €		

## Evolution des dépenses depuis 2016

	2016	2017	Evolution 2016/ 2017
Charges à caractère général	1 355 879 €	1 240 794 €	- 115 085 €
Charges brutes de personnel	2 896 909 €	2 943 301 €	+ 46 392 €
Charges de gestion courante	447 244 €	437 516 €	- 9 728 €
Charges intérêts	178 874 €	175 596 €	- 3 278 €
Dotations aux amortissements	220 919 €	220 602 €	- 317 €

### LA DETTE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 6 386 787 €.

Le profil d'extinction de la dette de ce budget est présenté dans le tableau ci-après :

EXERCICE	ANNUITES	INTERETS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DU
2018	862 841,05 €	158382,81 €	704 458,24 €	6 386 787,62 €
2019	867 779,46 €	140 855,47 €	726 923,99 €	5 682 329,38 €
2020	855 619,44 €	122 967,53 €	732 651,91 €	4 955 405,39 €
2021	832 558,99 €	104 532,61 €	728 026,38	4 222 753,48 €
2022	559 549,94 €	85 597,99 €	473 951,95 €	3 494 727,10 €
2023	560 802,58 €	74 665,21 €	486 137,37 €	3 020 775,15 €
2024	548 224,28 €	63 535,39 €	484 688,89 €	2 534 637,78 €
2025	528 862,87 €	52 189,15 €	476 673,72 €	2 049 948,89 €
2026	530 901,75 €	40 812,33 €	490 089,42 €	1 573 275,17 €
2027	410 677,38 €	29 180,46 €	381 496,92 €	1 083 185,75 €
2028	322 550,71 €	17 296,18 €	305 254,53 €	701 688,83 €
2029	220 034,05 €	8 615,09 €	211 418,96 €	396 434,30 €
2030	117 996,98 €	3 641,43 €	114 355,55 €	185 015,34 €

Ce budget bénéficie d'une dette récupérable. En effet à ce jour, il reste un emprunt remboursé partiellement par le budget principal de l'Intercom (suite à la mise à disposition des biens en 2013) d'une annuité de 2 316 € en capital et 411 € en intérêts.

## LA FISCALITE

### Evolution de la fiscalité depuis 1997

	De 1997 à 2010	De 2011 à 2012	Depuis 2013
Taxe Habitation	10,69 %	18,32 %	4,25 %
Taxe Foncière	24,78 %	25,60 %	12,10 %
Taxe foncière non bâti	66,88%	72,30 %	27,80 %

Depuis 1997, la fiscalité a connu deux évolutions :

- En 2011 en lien avec la réforme de la taxe professionnelle qui a intégré la part Départementale de la TH et de la TFNB dans la part communale. De plus, la ville a procédé à une augmentation de ses taux de 4 %.
- En 2013, en lien avec l'adhésion de la ville de Brionne à l'Intercom du Pays Brionnais. De plus en 2013, afin de ne pas pénaliser les contribuables Brionnais, la ville a procédé à une baisse de la TFNB de 14.06 %

Pour rappel depuis 2013, la ville de Brionne perçoit uniquement la fiscalité additionnelle sur les ménages. En 2017, le produit total perçu directement par la ville était de 690 152 €.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont d'un montant de 1 012 003 € dont 700 148 € au compte 16.

Le solde correspond aux opérations d'équipements menées par la ville.

Les recettes réelles d'investissement sont d'un montant de 913 593 €.

Compte 10 dotations : 393 480 €

Compte 13 subventions : 8 002 €

Compte 16 emprunts : 254 102 €

#### RESULTAT GLOBAL

Déficit de la section d'investissement : 877 037 €

Solde positif des restes à réaliser : 297 889 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement à la clôture de l'exercice 2017 est de 579 148 €.

**Excédent de la Section de Fonctionnement : 730 226 €**

#### AFFECTATION DU RESULTAT

R 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 579 148 €

R 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 151 077 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE

## 8. Approbation du compte administratif 2017 – Atelier Relais

### Note de Synthèse du Compte Administratif 2017

Le Compte Administratif 2017 du Budget annexe fait apparaître des déficits en sections d'Investissement et d'Exploitation qui sont comblés pour les excédents de l'année N-1. De plus, un reversement a été effectué d'un montant de 10 000,00 € sur le Budget Principal.

#### 1 – Recettes d'exploitation

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
70 – Vente de Produits	155,00 €	164,00 €
75 – Autre charges de gestion courante	10 985,81 €	11 070,13 €
77 – Produits Exceptionnels	92 739,23 €	0,00 €

#### 2 – Charges d'exploitation

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
011 – Charges à caractère général	763,00 €	811,00 €
66 – Charges financières	238,50 €	702,61 €
67 – Charges Exceptionnelles	110 000,00 €	10 000,00 €

#### 3 – Dépenses d'investissement

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
16 – Emprunts	4 598,63 €	4 828,56 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE

## 9. Approbation du compte administratif 2017 – « Les Hauts de Callouet »

### BUDGET ANNEXE «LOTISSEMENT LES HAUTS DE CALLOUET»

#### Note de Synthèse du Compte Administratif 2017

Le Compte Administratif 2017 du Budget annexe fait apparaître des déficits en sections D'Investissement et d'Exploitations du fait de la commercialisation des lots, fin année 2017.

#### 1 – Recettes d'exploitation

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
74 – Subventions Exploitation		40 211,06 €
77 – Produits Exceptionnels	7 000,76 €	
042 – 7135 Variations des Stocks		590 379,30 €
043 – 668 Transfert charges financière		1 800,00 €

#### 2 – Charges d'exploitation

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
011 – Charges à caractère général	1 004,00 €	37 404,91 €
012 – Charges de Personnel	5 117,77 €	
66 – Charges Financières		1 800,00 €
042 – 7135 Variations des Stocks		41 090,05 €
043 – 796 Transfert charges financières		1 800,00 €

### **3 – Recettes d'investissement**

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
13 – Subventions	24 702,21 €	
16 – Emprunts		501 800,00 €
20 – Immobilisations incorporelles		62 260,31 €
23 – Immobilisations en Cours		216 301,72 €
040 – 355 Produits Finis		41 090,05 €

### **4 – Dépenses d'investissement**

	<u>CA 2016</u>	<u>CA 2017</u>
13 – Subventions Investissements		24 702,21 €
20 – Immobilisations Incorporelles	16 972,62 €	0,00 €
23 – Immobilisations Corporelles	216 301,72 €	0,00 €
040 – 355 Produits finis		590 379,30 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

#### **10. vote des taux – Année 2018**

Considérant que pour l'équilibre budgétaire il est nécessaire de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 5,10 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,49 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 32,74 %

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

#### **11. Vote du budget primitif 2018 – Ville**

##### **Note de synthèse du Budget primitif 2018**

Les finances de la ville sont organisées en un budget principal et deux budgets annexes (Ateliers Relais et Lotissement). Il y a en plus un Etablissement Public Administratif (EPA), indépendant juridiquement mais dépendant financièrement de la ville : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M14, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres et opérations en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche « analytique » par équipements ou par actions. Les budgets Ateliers Relais et Lotissement sont des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) et les nomenclatures comptables sont les M4 & M14.

L'élaboration du budget 2018 a été réalisée sur la base des objectifs suivants :

- Maintien des actions municipales et maintien des tarifs des services,
- Prise en compte des nouvelles baisses des dotations,
- Poursuite de notre démarche de désendettement.

## 1 - Evolutions des recettes de fonctionnement BP2017/BP2018

	BP 2017	BP 2018
013 Atténuation de charges	130 780,00 €	58 414,00 €
70 Produits de services	449 400,00 €	466 400,00 €
73 Impôts et taxes	3 305 331,00 €	3 417 581,00 €
74 Dotations, subventions et participations	1 360 812,00 €	1 321 337,00 €
75 autres produits de gestion courante	62 100,00 €	51 100,00 €
76 Produits financiers	3 055,00 €	2 716,00 €
77 Produits exceptionnels	1 650,00 €	1 653,00 €
042 Opérations d'ordre	145 000,00 €	95 000,00 €

## 2 - Evolution des charges de fonctionnement BP 2017/BP 2018

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.

	BP 2017	BP 2018
Charges à caractère général	1 301 780 €	1 163 067 €
Charges de personnel	2 930 000 €	2 899 185 €
Charges de gestion courante	440 300 €	431 643 €
Charges intérêts	175 009 €	158 181 €
Charges exceptionnelles	5 500 €	5 500 €
Atténuations Produits		2 800 €
Virement à la section d'investissement	687 492 €	704 459 €
Dotations aux amortissements	223 306 €	200 144 €

## 3 - Recettes d'investissement 2018

Chapitre 16 : «Emprunts nouveaux» : 80 218 €

Chapitre 10 : «Dotations, fonds divers et réserves» : 623 149 €

Chapitre 021 : «Virement de la section de fonctionnement» : 704 459 €

Chapitre 024 : «Produits des cessions» : 95 000 €

Chapitre 040 : «Transfert entre sections » : 200 144 €

#### **4 - Dépenses nouvelles d'investissement par opération**

**Opération N° 102 : Ecoles et restauration scolaire- montant total : 32 000 €**

Nature des travaux :

- Réfection Toiture à l'Ecole Georges Brassens ;
- Acquisition matériel Restaurant Scolaire Louis Pergaud

**Opération N° 104 : Mairie - montant total : 19 600 €**

Nature des travaux :

- Informatisation, site internet, Réparation Monument aux Morts

**Opération N° 105 : Salle des Fêtes – montant total : 1 500 €**

Nature des travaux :

- Acquisition de tables

**Opération N° 108 Gymnase Georges Beuvain – montant total : 55 000 €**

Nature des travaux :

- Toiture

**Opération N° 109 Services techniques - montant total : 45 000 €**

Nature des travaux :

- Acquisition de deux tondeuses frontales et divers outillages

**Opération N° 12 Jeunesse et culture montant total : 12 000 €**

Nature des travaux :

- Acquisitions diverses (tentes etc)

**Opération N° 15 Base de Loisirs – montant total : 84 000 €**

- 1<sup>ère</sup> tranche sur la lutte contre l'eutrophisation du plan d'eau

**Opération N° 25 Aménagement Centre Ville – montant total : 15 000 €**

- Etudes pour l'aménagement de la place Frémont des Essarts

**Opération N° 33 Voirie- montant total : 38 778 €**

Nature des travaux :

- Travaux de sécurisation & Voiries,

**Opération N° 36 participations établissements publics – montant total : 27 000 €**

Nature des travaux :

- Participation SILOGE Réhabilitation Immeuble Les Muguets.

**Opération N° 37 Urbanisme montant total : 4 800 €**

Nature des travaux :

- Finalisation du PLU

**Opération N° 38 Equipement associatifs – Montant total : 4 000 €**

Nature des travaux :

- Acquisition Abris joueurs Stade «Jacky DEVILLERS»

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

## 12. Vote du budget primitif 2018 – Atelier relais

### **BUDGET ANNEXE «ATELIER RELAIS»** **Note de Synthèse du Budget Primitif 2018**

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M4, ce budget est voté par chapitres tant en sections d'exploitation et en Investissement. Par ailleurs, ce budget peut faire l'objet d'un versement de subvention d'équilibre de la part du budget principal.

A ce jour, les crédits inscrits sont dédiés principalement au local loué à La Poste, (Service guichet) situé place de Lorraine. Pour 2018, nous procéderons à l'acquisition du site «Lesens» et effectuerons les travaux destinés à accueillir l'entreprise SOGRETEL

#### **1 – Evolution des recettes d'exploitation BP 2017/BP 2018**

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
70 – Ventes de Produits	155,00 €	165,00 €
75 – Autre charges de gestion courante	11 000,00 €	11 100,00 €

#### **2 – Evolution des charges d'exploitation BP 2017/BP 2018**

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
011 – Charges à caractère général	861,00 €	3 852,00 €
65 – Charges de gestion courante		10,00 €
66 – Charges financières	703,00 €	2 291,00 €
67 – Charges Exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €
023 – Virement à la Section d'Investissement	4 829,00 €	5 070,00 €

#### **3 – Evolution des recettes d'investissement BP 2017/BP 2018**

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
16 – Emprunts		200 000,00 €
021 – Virement de la Section Exploitation	4 829,00 €	5 070,00 €

#### **4 – Evolution des dépenses d'investissement BP 2017/BP 2018**

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
16 – Emprunts	4 829,00 €	5 070,00 €
21 – Immobilisations corporelles	4 500,00 €	210 559,00 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a**  
**2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**  
**1 abstention : M DELAMARE**

## 13. Vote du budget primitif 2018 – Lotissement « Les Hauts de Callouet »

### **Note de Synthèse du Budget Primitif 2018**

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 sont les soldes des marchés aux entreprises et les révisions de prix ainsi que la prévision de la vente de 3 lots.

### 1 – Evolution des recettes d'exploitation BP 2017/BP 2018

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
70 – Ventes de Produits	100 000,00 €	125 117,00 €
74 – Subvention d'Exploitation	40 210,00 €	0,00 €
042 – 7135 – Variation des stocks	645 029,00 €	77 627,00 €
043 – 796 – Transfert charges financières		3 600,00 €

### 2 – Evolution des charges d'exploitation BP 2017/BP 2018

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
011 – Charges à caractère général	645 029,00 €	17 600,00 €
66 – Charges Financières		3 600,00 €
042 – 7135 – Variation des stocks	141 089,00 €	125 117,00 €
043 – 668 – Autres		3 600,00 €

### 3 – Evolution des recettes d'investissement BP 2017/BP 2018

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
16 – Emprunts	503 940,00 €	
20 – Immobilisations Corporelles	62 261,00 €	
23 – Immobilisations en cours	216 302,00 €	
040 – 355 – Produits Finis	141 089,00 €	125 117,00 €

### 4 – Evolution des dépenses d'investissement BP 2017/BP 2018

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
13 – Subventions d'Investissement	24 703,00 €	
040 – 355 – Produits finis	645 029,00 €	77 627,00 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

#### **14. Répartition des dépenses du poste budgétaire 6232 « Fêtes et cérémonies » - Année 2018**

Il est nécessaire de procéder à la répartition du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dont le détail est indiqué dans la délibération.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

#### **15. Composition du Comité Technique**

L'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que les comités techniques comprennent des représentants de la collectivité ou de l'établissement et des représentants du personnel. De plus, l'avis du comité technique est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, si une délibération le prévoit, l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

De plus, aux termes de l'article premier du décret du 30 mai 1985, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité technique détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales présents dans la collectivité. Cette délibération doit être adoptée au moins 10 semaines avant la date du scrutin.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé selon l'effectif des agents relevant du comité technique :

- a) Lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 5 représentants ;
- b) Lorsque l'effectif est au moins égal à 350 et inférieur à 1 000 : 4 à 6 représentants.

Il est proposé :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité à 3.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

**16. Rétrocession des espaces verts rue Jean Moulin – Parcelles AE 454, AE 455 et AE 457**

Vu la délibération en date 29 septembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle 430,

Considérant que la numérotation de ces parcelles a été modifiée et qu'il convient d'annuler la délibération 2017/09/03,

Il convient d'autoriser monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles AE 454, AE 455 et AE 457 situées rue Jean Moulin,

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON  
1 abstention : M DELAMARE**

**17. Acquisition d'un bâtiment industriel – Route de Valleville cadastré AN 204**

Vu la demande de l'entreprise SOGETREL sollicitant des terrains et des bâtiments en vue de développer son activité,

Considérant que les bâtiments laissés libres par la société LESENS sont conformes au projet de développement de la société SOGETREL,

Vu la réponse apportée en date du 15 mars 2018 par la société SOGETREL qui accepte le plan de financement proposé par la ville,

Il est proposé :

- D'acquérir le bâtiment industriel section AN n° 204 pour une contenance de 6 621 m<sup>2</sup> sis Route de Valleville appartenant à la Société LESENS, moyennant un montant de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000 €) net vendeur.

- D'autoriser le maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Brionne en l'étude de la SCP VIGIER - PIBOULEAU-VIGIER, notaires à Brionne. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de Brionne, qui s'y engage expressément.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

**Vœu de soutien à la maternité de Bernay**

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**